



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Sylvie Courtemanche deviendra la nouvelle présidente du Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR)

Ottawa, le 7 novembre 2017 – La présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), Nathalie Dorval, est heureuse d'annoncer la nomination de Sylvie Courtemanche au poste de présidente du Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR). Elle entrera en fonction le 2 janvier 2018.

« M^{me} Courtemanche est très bien connue de toutes les parties prenantes du secteur. Avec plus de 25 ans d'expérience au sein de l'industrie de la radiodiffusion et du secteur public, elle possède une connaissance approfondie de tous les aspects de notre domaine. Elle comprend l'importance des normes de la radiotélévision et le rôle clé que le CCNR a joué au cours du dernier quart de siècle dans la réalisation de son mandat d'interpréter et d'appliquer les codes de l'ACR en matière de radiodiffusion, de dire M^{me} Dorval.

« Nous avons choisi une personne en mesure de continuer à miser sur les réalisations du CCNR. M^{me} Courtemanche est particulièrement compétente pour saisir l'importance de l'autoréglementation à la fois efficace et digne de foi », a-t-elle ajouté. Cette nomination s'est faite à la suite de la récente déclaration de M^{me} Andrée Noël annonçant son intention de prendre sa retraite après avoir assuré la présidence du CCNR pendant plus de 6 ans. L'ACR tient à souligner la manière remarquable avec laquelle M^{me} Noël a dirigé le CCNR et nous lui souhaitons une bonne retraite.

« Je suis ravie de me joindre au CCNR et d'avoir l'occasion de relever le défi qui m'est lancé par ce nouveau rôle à titre de présidente », a déclaré M^{me} Courtemanche.

Avant d'entrer au CCNR, M^{me} Courtemanche travaillait chez Corus Entertainment Inc. où elle était la principale haute dirigeante chargée des questions réglementaires et des relations avec le gouvernement. Elle a assuré un éventail de postes de haute direction au sein de l'industrie, y compris celui de vice-présidente exécutive des politiques et des affaires réglementaires à l'ACR et des postes clés dans les domaines des politiques et de la réglementation dans le secteur privé. Pendant ses années comme experte-conseil se spécialisant en radiodiffusion et en télécommunications au Canada, elle a également fourni des services à des organismes tant publics que privés. M^{me} Courtemanche a aussi été avocate au CRTC où elle s'est consacrée pendant plusieurs années à de nombreuses audiences majeures sur les politiques et l'attribution de licences. M^{me} Courtemanche a assuré divers rôles au sein de plusieurs conseils

d'administration de l'industrie, dont présidente de deux d'entre eux, notamment celui de l'ACR et celui du Fonds Radiostar

Le CCNR est un organisme indépendant non gouvernemental qui a été mis sur pied par l'ACR pour veiller à l'administration des normes adoptées par ses membres, les radiodiffuseurs privés du Canada. Il compte au-delà de 825 membres du secteur de la radiodiffusion privée, dont des stations de radio et de télévision et des services facultatifs à travers le Canada qui diffusent des émissions en anglais, en français et en langues tierces.

L'ACR est le porte-parole national des radiodiffuseurs privés du Canada. Elle représente la majorité des services de programmation privés canadiens, y compris les stations de radio et de télévision et les services facultatifs.

-30-

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec Sylvie Bissonnette au (613) 233-4035, poste 221.